

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 5 avril à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Coullons, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé PICHERY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 31 mars 2018.

**PRÉSENTS** : Hervé PICHERY, Philippe MARQUET, David BOUCHER, Céline PERRETTE, Jean-Philippe DEVIENNE, adjoints,

Guy CARMIER, Philippe NICOLAS, Olivier LAMAURY, Frédéric HUBERT, Nathalie HENRY, Alain AUBEL, Jean-Philippe CASSIER, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS** :

Agnès COUTANT (pouvoir à Hervé PICHERY)  
Christelle BAPTISTA (pouvoir à Céline PERRETTE)  
Sophia BELFANTI (pouvoir à Jean-Philippe DEVIENNE)  
Sophie LEPICIER (pouvoir à Alain AUBEL)

Nombre de conseillers :	
En exercice :	19
Présents :	12
Suffrages exprimés :	16

**ABSENTS** : Catherine DREUX, Steffy LANNE, Michael MAZZETTI

**SECRÉTAIRE** : David BOUCHER

-----

Monsieur Hervé PICHERY demande aux conseillers municipaux si ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2018.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à la majorité le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2018 (Absention de Philippe NICOLAS qui était absent au précédent conseil ainsi que de Sophie LEPICIER (absention relayée par Alain AUBEL).

-----

### **Délibération n° 2018-013**

#### **BUDGET COMMUNAL – DON ASSOCIATION**

L'association Familles Rurales de Coullons souhaite faire un don au budget de la commune. En effet suite à la reprise de la gestion du multi-accueil « Haut comme 3 Pommes » par la Communauté des Communes Giennes, cette association n'a pas besoin de conserver son fonds de roulement car n'a plus de salarié. Cette association va réorienter ses activités et souhaite faire un don de 20 000 € au budget de la commune à destination de l'enfance.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce don et décide de l'imputer au compte 7713 « Recettes exceptionnelles » du budget primitif de la commune 2018.

-----

### **Délibération n° 2018-014**

#### **BUDGET COMMUNAL – COMPTE DE GESTION 2017**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions

modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion du Budget principal de la commune dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

-----

#### Délibération n° 2018-015

#### BUDGET COMMUNAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur Hervé Pichery préside la séance et présente le compte administratif. Il présente le tableau de synthèse dont la copie a été fournie à l'ensemble des conseillers.

En fonctionnement, les recettes de fonctionnement sont moins élevées qu'en 2016 mais les dépenses aussi du fait notamment des départs pour retraite et mutations d'agents. Les résultats exceptionnels sont également moins élevés que prévu. Les intérêts de la dette sont conformes aux prévisions. L'épargne disponible à la fin de l'année 2017 s'élève à environ 45 000 €. Il était certes prévu une épargne disponible de plus de 76 000 € au BP 2017 mais ces résultats sont aussi à comparer avec l'épargne disponible à la fin de l'année 2016 qui s'élevait à -92 708 €. On constate donc un redressement des comptes.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 134 722 € et les recettes à 88 731 € soit un besoin de financement d'environ 45 000 €. Ceci a permis de très peu imputer le fonds de roulement.

Le ratio d'endettement/Epargne brute s'élève à 9.70 ans ce qui est plutôt positif.

Hervé PICHERY se retire ensuite pour que les conseillers puissent procéder au vote. Alain AUBEL est élu président de séance et fait procéder au vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du budget communal pour l'exercice 2017 qui se décompose ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	1 702 338.94 €
Recettes de fonctionnement :	1 812 537.49 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement de :</b>	<b>110 198.55 €</b> (déficit de 33 424.52 € en 2016)
Dépenses d'investissement:	286 173.90 €
Recettes d'investissement:	175 733.17 €
<b>Soit un déficit d'investissement de :</b>	<b>110 440.73 €</b> (déficit de 484 623.44 € en 2016)
<b>Déficit global</b>	<b>242.18 €</b> (déficit de 518 047.96 € en 2016)

Le conseil municipal est informé que le compte administratif n'intègre pas les résultats des reversements liés à la répartition de l'actif suite à la dissolution du syndicat de transport scolaire de Gien (opération non comptable).

-----

### Délibération n° 2018-016

#### **BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2017,

- considère que les opérations sont régulières et bien justifiées,
- statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017,
- constate que le compte administratif fait apparaître :
  - o un excédent de fonctionnement cumulé de :

Report de l'exercice 2016	Intégration résultat SITS	Résultat 2017	Excédent de fonctionnement
77 619.09 €	215.58 €	110 198.55 €	188 033.22 €

- o un déficit d'investissement cumulé de :

Report de l'exercice 2016	Intégration résultat SITS	Résultat 2017	Déficit d'investissement
65 710.65 €	135.78 €	-110 440.73 €	-44 594.30 €

- constate l'état des restes à réaliser d'investissement au 31/12/2017 qui est de :

Restes à réaliser dépenses	Restes à réaliser recettes	Total
47 086.49 €	48 847.50 €	1 761.01 €

Le solde des restes à réaliser ne compense pas le déficit d'investissement.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2018 :

- Le report de l'excédent de fonctionnement de **145 199.93 €** (excédent, compte 002).
- Le report du déficit d'investissement de **44 594.30 €** (déficit, compte 001)
- Le report de l'excédent de fonctionnement de **44 594.30 €** au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

-----

### Délibération n° 2018-017

#### **FINANCES COMMUNALES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Céline PERRETTE et sur proposition de la commission « Administration Générale », présente les subventions proposées aux associations.

Les membres des bureaux d'associations se retirent au moment du vote.

Le conseil municipal décide d'inscrire au budget primitif 2018 un montant total de subventions de : 22 592 € qui se décompose de la manière suivante :

- Association hippique : 1000 €
- Association du marché de Noël : 2600 € (Olivier Lamaury s'est retiré au moment du vote)
- Badminton : 1500 €

- Club arts et poésie : 260 €
- Football : 3700 € (Jean-Philippe DEVIENNE s'est retiré au moment du vote)
- Gym volontaire : 1000 €
- Harmonie : 4500 €
- Judo : 3800 €
- La Gardonette : 800 €
- Lever de rideau : 200 €
- Moto Club : 800 € (Philippe NICOLAS s'est retiré au moment du vote)
- Tennis : 850 € (Olivier LAMAURY s'est retiré au moment du vote)
- Association de défense des espaces naturels et agricoles : 500 €
- Union cycliste Gien Sport : 732 €
- JSP Argent sur Sauldre : 250 €
- Sologne Nature Environnement : 100 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter ces montants aux associations. Alain AUBEL s'abstient pour la subvention pour l'association du marché de Noël.

### **Délibération n° 2018-018**

#### **BUDGET COMMUNAL – BUDGET PRIMITIF 2018**

Hervé PICHERY procède à la présentation du projet de budget primitif. Il donne des explications sur les prévisions.

Les recettes courantes de fonctionnement s'élèvent à 1 676 201 € soit une diminution de 0.4%. Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 1 526 286 € soit une diminution de 0.1 %.

Hervé PICHERY précise que le montant de la DGF est connu depuis le 4 avril et qu'il est conforme aux prévisions faites.

Le budget prévoit des recettes exceptionnelles de 30 000 € liées à la vente d'un terrain. Cette vente a déjà été approuvée en conseil municipal. Cette recette figure dans les prévisions de plus de 51 000 € en résultat exceptionnel.

Le montant des intérêts de la dette diminue logiquement avec les années. Il y a une augmentation du montant du capital remboursé, les annuités restant identiques. On constate pour cette année une épargne brute prévisionnelle en augmentation.

Hervé PICHERY détaille ensuite l'ensemble des investissements dits de projets :

- 20 000 € pour le carrefour de la Route de Cerdon, 1
- 20 000 € pour l'éclairage public (pour ce point, il précise que la commission travaux étudiera ensuite les aspects techniques et notamment la question de la maintenance)
- 4410 € pour l'extension électrique de la rue de Clément
- 3567 € pour l'audit de sécurité du carrefour de la route de Cerdon
- 19432 € pour la fin des travaux de l'école élémentaire
- 13 400 € pour des travaux d'accessibilité
- 70 000 € pour les travaux d'aménagements et de mise en conformité de la salle polyvalente
- 3000 € pour la porte coulissante des services techniques
- 5200 € pour le colombarium
- 8000 € pour les bornes de la place du monument
- 20 000 € pour la réfection des berges de l'Étang de la Plancherotte. Alain AUBEL ajoute d'ailleurs que plusieurs arbres sont tombés suite à l'épisode venteux de mardi 3 avril. Philippe MARQUET précise à la suite qu'effectivement une mini tornade avait été constatée sur la commune.
- 14014 € de matériel pour les espaces verts liés à la mise en place du plan zéro phyto.
- 5000 € pour remplacer l'autocom de la Mairie
- 24 087 € pour l'achat du terrain dit « Kerautret »

Hervé PICHERY précise à la suite que les finances ne sont pas assez bonnes pour pouvoir absorber tous les investissements demandés. Il précise néanmoins qu'il y a des sources d'économies sur des montants assez conséquents, ceci laisse penser que l'ensemble des investissements pourront être financés avant la fin du mandat.

Alain AUBEL précise qu'il manque selon lui dans ce budget le coût de la maison située dans la rue Sergent Lelièvre et le coût de la chaudière pour les Ateliers de la Maubelle. Il regrette aussi qu'il n'ait pas été prévu budget de dépenses imprévues. De même, il mentionne qu'il n'y a pas vraiment de devis pour l'éclairage public ni pour la vidéosurveillance donc il reste quand même une part de risque. Il appelle à la prudence.

Hervé PICHERY lui précise que la maison représente plus une recette qu'une charge, quant à la chaudière, une solution alternative a peut-être été trouvée. Il rappelle également que toute l'équipe municipale souhaite être prudente et que chacun suit ainsi la même ligne de conduite.

Céline PERRETTE précise à la suite que beaucoup de propositions ont été annulées suite à la réunion plénière. Elle précise que les dépenses de 2018 seront engagées et que la situation sera ensuite revue pour 2019 et notamment avec des éventuelles possibilités qui s'ouvriront suite à la vente de biens. Des efforts sont faits par les services, par les commissions avec notamment un budget par commission. Les investissements prévus ne seront faits que si la commune en a les capacités.

Philippe MARQUET ajoute qu'effectivement les situations seront revues en fonction des résultats et des ajustements pourront être décidés.

Hervé PICHERY est d'accord sur le fait qu'il faut être prudent. Il précise que les transferts vers l'intercommunalité vont se poursuivre et les dépenses d'investissement des communes risquent d'être moindres dans les années futures. Il faut donc relativiser.

Alain AUBEL se montre plus préoccupé et pointe un risque financier si la commercialisation du lotissement s'avérerait difficile et notamment vis-à-vis du prêt relais ce qui a été convenu par le Maire.

Après ces échanges, Hervé PICHERY soumet le budget primitif au vote de l'assemblée.

Le conseil municipal adopte à la majorité (1 ABSTENTION : Sophie LEPICIER (car elle n'a pas été assez présente sur l'année pour avoir une vision d'ensemble de la commune) et 1 CONTRE Jean-Philippe CASSIER (par solidarité envers ses confrères agriculteurs)) le projet de budget primitif suivant :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 896 400.93</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>1 896 400.93</b>
011-Ch. à caract. gén.	527 214	002-Résultat reporté	145 199.93
012-Ch. de personnel	855 000	013-Atténuations de charges	23 000
014-Attén° de prod.	56 653	70-Produits des services	259 400
65-Autres ch. de gestion courante	108 410	73-Impôts et taxes	953 640
66-Charges financières	46 582.03	74-Dotations, subventions et part°	372 961
67-Charges exceptionnelles	2 500	75-Autres produits de gestion cour.	85 000
023-Virement section d'inv.	260 008.47	77-Produits exceptionnels	52 000
042-Opérations d'ordre	40 033.43	042-Opérations d'ordre	5 200

Dépenses d'investissement	495 979.70	Recettes d'investissement	495 979.70
001 Déficit antérieur reporté	44 594.30	021-Virement de la sect° fonct.	260 008.47
		1068-Excédents de fonctionnements capitalisés	44 594.30
205- Concessions et droits similaires	5 000	13-Subventions d'équipements	63 430.50
16-21-23-Restes à réaliser	47 086.49	10-Dotations, fonds divers et réserves	86 413
20-21-23-Opérations nouvelles	285 182.20	165-Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00
16-Emprunts et dettes assimilées	107 416.71	040-Opérations d'ordre	40 033.43
165- Dépôts et cautionnements	1 500		
040-Opérations d'ordre	5 200		

-----

#### Délibération n° 2018-019

#### **BUDGET COMMUNAL – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE**

Le Conseil Municipal, conformément à l'état 1259 et sur proposition de Monsieur le Maire et de la Commission Administration Générale décide à l'unanimité d'appliquer les taux d'imposition suivants pour 2018 :

- Taxe d'habitation : 13.10 % (taux 2017 : 13.10 %)
- Taxe sur le Foncier bâti : 21 % (taux 2017 : 21 %)
- Taxe sur le Foncier non bâti : 48.53 % (taux 2017 : 48.53 %)

-----

#### Délibération n° 2018-020

#### **SERVICE DES EAUX – COMPTE DE GESTION 2017**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion du Budget de l'eau dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

-----

## Délibération n° 2018-021

### SERVICE DES EAUX – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur Hervé Pichery préside la séance et présente le compte administratif. Il présente la synthèse du budget de l'eau 2017.

Hervé PICHERY se retire ensuite pour que les conseillers puissent procéder au vote. Alain AUBEL est élu président de séance et fait procéder au vote.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte administratif du Service des eaux pour l'exercice 2017 qui se décompose ainsi :

Dépenses d'exploitation :	334 198.04 €
Recettes d'exploitation :	342 975.59 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement de :</b>	<b>8 777.55 €</b>
Dépenses d'investissement:	38 126.08 €
Recettes d'investissement:	129 157.83 €
<b>Soit un excédent d'investissement de :</b>	<b>91 031.75 €</b>
<b>Excédent global</b>	<b>99 809.30 €</b>

-----

## Délibération n° 2018-022

### SERVICE DES EAUX – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2017,

- considère que les opérations sont régulières et bien justifiées,
- statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017,
- constate que le compte administratif fait apparaître :
  - o un excédent d'exploitation cumulé de :

Report de l'exercice 2016	Résultat 2017	Excédent d'exploitation
25 869.53 €	8 777.55 €	34 647.08 €

- o un excédent d'investissement cumulé de :

Report de l'exercice 2016	Résultat 2017	Excédent d'investissement
118 610.69 €	91 031.75 €	209 642.44 €

- constate l'état des restes à réaliser d'investissement au 31/12/2017 qui est de :

Restes à réaliser dépenses	Restes à réaliser recettes	Total
0 €	0 €	0 €

Le solde des restes à réaliser est inférieur à l'excédent d'investissement.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2017 :

- Le report de l'excédent d'exploitation de **34 647.08 €**(excédent, compte 002).
- Le report de l'excédent d'investissement de **209 642.44 €**(excédent, compte 001) ;

-----

**Délibération n° 2018-023**

**SERVICE DES EAUX – BUDGET PRIMITIF 2018**

Hervé PICHERY procède à la présentation du projet de budget primitif. Il donne des explications sur les prévisions et soumet le budget au vote de l'assemblée.

Le Conseil Municipal adopte à la majorité (1 ABSTENTION : Sophie LEPICIER (pour les mêmes raisons que le budget primitif de la commune)) le budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes et se décompose comme suit :

<b>Dépenses d'exploitation</b>	<b>364 348.76</b>	<b>Recettes d'exploitation</b>	<b>364 348.76</b>
011-Ch. à caract. gén.	79 215	002-Résultat reporté	34 647.08
012-Ch. de personnel	115 000	013-Atténuations de charges	2 000
65-Autres ch. de gestion courante	4 000	70-Ventes de produits	314 000
66-Charges financières	23 295.77	75-Autres produits de gestion cour.	2 000
67-Charges exceptionnelles	3 000	042-Opérations d'ordre	11 701.68
042-Dotations aux amortissements	122 759.86		
023-Virement section d'inv.	17 078.13		

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>349 480.43</b>	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>349 480.43</b>
22-Immobilisations (dép. nouv.)	319 056.03	001-Solde d'exécution	209 642.44
16-Emprunts	18 722.72	021-Virement de la sect° fonct.	17 078.13
042-Opérations d'ordre	11 701.68	040-Opérations d'ordre (amort.)	122 759.86

Hervé PICHERY précise qu'il est néanmoins nécessaire pour l'année 2018 de mieux suivre et de résoudre les problèmes d'impayés.

Il évoque également la question du transfert à l'intercommunalité. Il semble peu probable à l'heure actuelle que ce transfert ait lieu avant la fin du mandat. Guy CARMIER évoque l'année 2026. Hervé PICHERY dit que le principal problème sur le territoire et qu'il faudrait aboutir à un prix moyen suite à la reprise par l'intercommunalité ce qui entrainerait de facto une augmentation pour la commune de Coullons. Ce statut quo ne peut donc que convenir pour l'instant.

-----

**Délibération n° 2018-024**

**LOTISSEMENT DES ETANGS – COMPTE DE GESTION 2017**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de



paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion du Budget du Lotissement des Etangs dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

-----

### Délibération n° 2018-025

#### LOTISSEMENT DES ETANGS – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur Hervé Pichery préside la séance et présente le compte administratif. Il présente la synthèse du budget du lotissement 2017.

Hervé PICHERY se retire ensuite pour que les conseillers puissent procéder au vote. Alain AUBEL est élu président de séance et fait procéder au vote.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte administratif du lotissement des étangs pour l'exercice 2017 qui se décompose ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	21 440 €
Recettes de fonctionnement :	21 440 €
Dépenses d'investissement:	21 440 €
Recettes d'investissement:	0 €

-----

### Délibération n° 2018-026

#### LOTISSEMENT DES ETANGS – BUDGET PRIMITIF 2018

Hervé PICHERY et Philippe MARQUET précisent que le but dans le cadre de ce lotissement est d'avoir des prix compétitifs pour assurer des ventes rapides. Ils espèrent que l'ouverture des réservations pourra se faire au mois de Juin.

Philippe MARQUET précise aux autres conseillers que les prix suite aux ouvertures de plis se sont avérés moindres que l'estimation ce qui est plutôt positif pour la commune. Les marchés vont être notifiés dans les prochains jours.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes et se décompose comme suit :

Dépenses		Recettes	
<u>Section de fonctionnement</u>			
605 – Travaux	436 989.47 €	7133-042 – Variation des stocks	481 440 €
6045 – Prestations de	22 410.53 €	796-043- Transferts de	600 €

services		charges financières	
608-043- Frais accessoires	600 €		
6611- Intérêts	600 €		
7133-042- Variation des stocks	21 440 €		
Total	482 040 €	Total	482 040 €
<b>Section d'investissement</b>			
3354-040 – Etudes et prestations de services	43 850.53 €	3354-040 – Etudes et prestations de services	21 440 €
3355-040- Travaux	437 589.47 €	1641-Emprunt	460 000 €
Total	481 440 €	Total	481 440 €

### **Délibération n° 2018-027**

#### **BUDGET PRINCIPAL – SUBVENTION CCAS**

Le conseil municipal, après avoir voté un montant de 108 410 € au chapitre 65 des dépenses de fonctionnement du budget primitif de la commune, accorde à l'unanimité au CCAS une subvention de 8 000 €

#### **INFORMATIONS DES DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION**

Néant

#### **EXPRESSION DES CONSEILLERS**

Alain AUBEL souhaite savoir si un retour a été fait quant au recensement de la population. Il lui est répondu par la négative.

De plus, il souhaiterait savoir si la plaque pour la dénomination de la salle de réunion « Simone Veil » est prête. Il lui est répondu qu'elle a été commandée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

À Coullons, le 6 avril 2018  
Le secrétaire,  
David BOUCHER